Secrétariats de l'Accord RAMOGE et de l'Accord Pelagos
Tour Odéon B1
36 avenue de l'Annonciade
MC 98000 Monaco

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ACCORDS RAMOGE ET PELAGOS :
ENSEMBLE POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

Mardi 15 octobre dernier, les Accords Pelagos et RAMOGE ont organisé un premier événement conjoint sur la protection de l'environnement marin, sur le campus Moyen-Orient et Méditerranée de Sciences Po Paris à Menton.

Accueilli par la Communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF), cet évènement a réuni les Autorités des trois Pays signataires de chaque Accord, ainsi que les élus et les agents des communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos. Les gestionnaires des Aires Marines Protégées et des Parcs nationaux du Sanctuaire Pelagos et de la zone RAMOGE étaient également présents, de même que les Ambassadeurs Pelagos et les partenaires des deux Accords.

Cette journée résulte d'une collaboration active, depuis la signature d'un Protocole d'entente entre les Secrétariats de l'Accord RAMOGE et de l'Accord Pelagos le 22 mars dernier, en clôture de la *Monaco Ocean Week* 2024, en présence de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.

Au cours de la matinée, les Secrétariats ont présenté leurs activités en matière de protection de l'environnement marin, et en particulier celles relatives à la réduction de la pollution.

Dans l'après-midi, les participants se sont ensuite répartis en deux tables rondes, consacrées respectivement aux actions des collectivités territoriales et des Aires Marines Protégées, et à l'évolution du partenariat avec les plaisanciers inscrits aux Ambassadeurs Pelagos, pour un exercice d'intelligence collective.

Les résultats de ces échanges seront retravaillés par les deux Secrétariats et discutés au sein de leurs groupes de travail respectifs pour être présentés aux instances décisionnelles.

La journée s'est achevée par la présentation d'une fresque réalisée par l'artiste monégasque Anthony Alberti alias Mr One Teas, en collaboration avec les étudiants de Sciences Po et les participants.

Fort du succès de cette première manifestation commune, les Accords RAMOGE et Pelagos entendent poursuivre et renforcer leurs coopérations à l'avenir.

Secrétariats de l'Accord RAMOGE et de l'Accord Pelagos
Tour Odéon B1
36 avenue de l'Annonciade
MC 98000 Monaco

©AdrienPOQUET

Accord Pelagos
L'**Accord Pelagos** pour la création d'un Sanctuaire pour la protection des mammifères marins en Méditerranée est entré en vigueur en 2002. Le Sanctuaire Pelagos est la seule zone internationale transfrontalière dédiée à la protection des mammifères marins en mer Méditerranée. Il s'agit d'une zone caractérisée par une biodiversité extraordinaire, où huit espèces de cétacés sont régulièrement observées et où l'on peut également apercevoir, bien que rarement, le phoque moine. Créé dans le but d'améliorer la conservation de l'environnement marin, en évaluant et en gérant l'impact de l'homme sur les espèces et les habitats des mammifères marins, le Sanctuaire est une "Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne" (ASPIM), reconnue par la Convention de Barcelone et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il a récemment été déclaré Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV), en lien avec le corridor espagnol de migration des cétacés.

Accord RAMOGE
L'**Accord RAMOGE** est un Accord de coopération intergouvernementale établi entre la France, Monaco et l'Italie, visant à protéger l'environnement marin. Ses missions englobent des actions dédiées à la préservation des écosystèmes côtiers et de leur biodiversité, tout en évaluant les impacts des pressions anthropiques. L'Accord inclut également des actions de lutte contre la pollution en cas d'accidents majeurs, tels que les déversements d'hydrocarbures ou de substances dangereuses en mer. Parallèlement, des initiatives de sensibilisation du public sont également mises en œuvre. La zone de compétence initiale de RAMOGE, qui s'étend de Saint-Raphaël à Gênes en passant par Monaco, a inspiré le nom de cet Accord. Aujourd'hui, cette zone s'étend de l'embouchure du Rhône jusqu'aux portes de la Toscane pour la gestion des zones côtières, et de l'embouchure du Rhône au Capo d'Anzio, en englobant la Corse et le nord de la Sardaigne pour les actions anti-pollution.

Contact presse
Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos
vcattani@pelagossanctuary.org / secretariat@pelagossanctuary.org